

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 9
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :
20/05/2022

Le 2 juin 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des fêtes à Saint Didier de Formans.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Armand CHAUMONT (Pouvoir Ingrid BESSON), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), , Nicole DUGELAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Catherine VIGNON (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : TRAVAUX – Demande de subvention FNADT– Réhabilitation et extension de la Recyclerie

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets rappelle que la communauté de communes s'est engagée dans un projet de réhabilitation du bâtiment qui héberge La Recyclerie afin d'en améliorer la performance énergétique mais également d'améliorer les conditions de travail des agents en insertion qui y travaillent.

Ce projet, qui contribue au partenariat avec l'association « La Recyclerie », représente un montant global d'investissement de 1 400 000 euros TTC. La rénovation envisagée porte sur l'isolation de la toiture et des façades, ainsi que la création d'un agrandissement pour créer de nouveaux locaux aux normes pour les personnels.

Cette opération qui entre pleinement dans l'objectif de transition écologique ; elle permettra aussi d'accueillir, dans un objectif de retour à l'emploi durable, les salariés qui sont essentiellement sous contrat d'insertion, en offrant des conditions de travail décentes et conformes au droit.

D'autre part, les espaces réorganisés vont permettre de développer les nouvelles activités de l'association comme Décomanie ou la création de composteurs partagés, l'ensemble contribuant ainsi au développement de l'économie circulaire.

Ce projet, inscrit dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) du territoire peut bénéficier du FNADT en appui à l'ingénierie.

Le plan de financement envisagé est le suivant pour les études :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Détail des dépenses	Montant € H.T.	Détail des financeurs	Taux	Montant € H.T.
Maitrise d'œuvre	87 262.5	Etat – FNADT	50%	51 131.25
Frais divers d'ingénierie (Bureau de contrôle, SPS,...)	15 000.0			
		Autofinancement CCDSV	50%	51 131.25
TOTAL	102 262.5	TOTAL		102 262.5

Pour les travaux :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Détail des dépenses	Montant € H.T.	Détail des financeurs	Taux	Montant € H.T.
Création d'une extension	623 000	Etat – DSIL	30%	295 200
Isolation toiture et façade	330 000	Participation association	2.54%	25 000
Améliorations diverses	31 000	Département	20%	196 800
		Région	27.46%	270 200
		Autofinancement CCDSV	20%	196 800
TOTAL	984 000	TOTAL		984 000

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 12/05/2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel global de l'opération, dont les travaux seront réalisés en 2022 et 2023 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions et participations telles qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à cette opération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP du budget principal 2022 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220602-2022C102-TR
Affichage le :

- 8 JUIN 2022

- 8 JUIN 2022

A Trévoux, le 02/06/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

